

mais il demeure *illicite* de se marier devant un autre prêtre que *son curé ou son délégué*, et le décret note que "la règle sera de célébrer le mariage devant le curé de l'épouse, à moins qu'un motif légitime n'en dispense."

3° Les mariages par surprise ne seront plus valides.

4° Les hérétiques ne sont pas tenus d'observer les formalités catholiques du mariage. Les apostats le sont.

5° Quant aux catholiques qui voudraient contracter mariage avec des non-catholiques, ils seront tenus d'observer les ordonnances du décret "Ne temere," *nisi pro aliquo particulari loco aut regione aliter a S. Sede sit statutum* . . . (1)

6° Enfin, en outre de *l'acte de mariage*, le curé devra noter, sur le *registre des baptêmes*, que tel jour, en sa paroisse, tel ou tel s'est marié, ou bien, selon les cas, il devra notifier le dit mariage à celui qui tient les registres de l'endroit où le conjoint a été baptisé, pour qu'on le note dans les susdits registres.

\* \* \*

Pendant que le Saint-Père, dans le calme et la sérénité du Vatican, travaille au bien des peuples chrétiens, tout autour la tempête gronde. Juillet et août ont vu à Rome une recrudescence de l'esprit anti-religieux et des menées anti-cléricales. Des prêtres, des évêques, le cardinal secrétaire d'Etat lui-même, ont été, par les rues ou par les chemins, lâchement attaqués par des voyous fanatisés.

*Don Alessandro*, le correspondant romain de la *Semaine Religieuse* de Montréal, divise l'histoire de cette explosion de fanatisme sectaire en quatre périodes : 1° La cause et l'occasion de ces attaques, 2° l'attitude première du gouvernement, 3° le recul du pouvoir et des journaux, 4° le partage des responsabilités.

On était las, en certains milieux, de la quasi entente—la *détente* et non *l'accord*—qui existait entre le Vatican et le Quirinal : ce fut la cause. On chercha des scandales, on en trouva deux : ce

(1) "à moins qu'il n'en ait été statué autrement pour tel lieu particulier ou pour telle région", ce qui paraît conserver dans sa force la constitution bénédictine ?